

## Formation-action d'acteur PRAP 2S

Prévention des risques liés à l'activité physique – Sanitaire et médico-social

### Objectifs de la formation

- Par l'obtention d'une certification, se rendre capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels on est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels on a la possibilité d'agir.
- Accompagner la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

### Public visé, prérequis et nombre de participants

- De 4 à 10 participants
- Professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.
- Accessible aux personnes en situation de handicap

### Durée, lieu, tarif

- 4 journées (28h de formation) non consécutives
- Sur le lieu de travail
- Tarif (non assujetti à la TVA) :  
Me consulter au **06 30 61 18 58** ou sur

### Modalités et organisation

- 4 jours de formation en présentiel (soit 28h) dont 14h consacrées à l'ALM (Accompagnement à la mobilité) avec : Apports théoriques, étude de cas, exercices pratiques de manutention, mise en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié, activités pratiques avec les notions de l'ALM (Accompagnement à la Mobilité)
- Travail intersession à réaliser pour certification entre 2 périodes de formation.
- Formation dispensée par un formateur PRAP 2S certifié par l'INRS et par le réseau AMRP (Assurance maladie des risques professionnels) N° d'habilitation : H34078/2024/Prap-2S-1/O/13

### Moyens techniques, pédagogiques et d'évaluations des acquis

- **Moyens pédagogiques :**
  - Salle équipée d'un vidéoprojecteur (projection de fichiers de présentations, vidéos)
  - Distribution de documents de méthodologie d'évaluation des risques
- **Moyens techniques :**
  - Moyens techniques de la structure d'accueil (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève-personne, verticalisateur, drap de glisse)
  - Manutention avec charges factices
- **Evaluation et certification « Acteur PRAP 2S »**
  - Délivrée si le stagiaire à satisfait aux exigences de l'épreuve certificative et s'il est présent sur la totalité du temps de formation
  - Durée de validité : 24 mois. Pour rester valable, ce certificat impose de participer à une formation « Maintien et actualisation des compétences d'acteur PRAP 2S » (MAC PRAP 2S) d'une durée de 14h.

### Contenus de la formation :

- Notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel.
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie, de la physiologie et des atteintes de l'appareil locomoteur.
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux, et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, bruit, température, etc.)
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail
- L'observation des risques liés à l'activité physique
- Les propositions d'améliorations et la remontée d'informations
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges occasionnelles.
- Accompagner la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi